

*Mission Permanente  
du Royaume du Maroc  
Genève*



البعثة الدائمة  
للممارة المغربية  
جنيف

**Déclaration de Monsieur Omar HILALE,  
Ambassadeur, Représentant Permanent du Royaume  
du Maroc à la 47<sup>ème</sup> réunion du Comité Permanent du  
HCR  
Genève, du 2 au 4 mars 2010**

**Point 6(c) de l'ordre du jour : Activités régionales et programmes globaux :  
Exposé sur les travaux du bureau de l'Inspecteur Général**

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur Arnauld AKODJENOU pour sa présentation exhaustive des développements récents intervenus dans les activités du Bureau de l'inspecteur Général et de sa stratégie pour l'avenir.

Ma délégation appuie les efforts de Monsieur le Haut Commissaire et de l'Inspecteur Général visant à renforcer l'institution de l'inspection Générale, assurer sa neutralité et la rendre plus accessible aussi bien aux administrés du HCR qu'à sa structure.

Nous nous réjouissons que le Bureau de l'Inspecteur Général ait élaboré et a commencé à mettre en œuvre une feuille de route visant à renforcer la qualité de la gestion de l'administration et des opérations y compris l'obligation de rendre des comptes à tous les niveaux de l'organisation. Nous sommes confiant que ce processus aboutira à améliorer la gouvernance du HCR.

En effet, la nouvelle structure du HCR ainsi que la diversification de ses activités articulées autour d'un contact effectif avec les interlocuteurs et les bénéficiaires, l'établissement d'équipes multifonctionnelles au sein des bureaux et l'élaboration de charte de bonnes pratiques pour les opérations du HCR appellent nécessairement une adaptation de la fonction d'inspection générale à la nouvelle stratégie du HCR.

Nous estimons que le recours à l'expertise extérieure, comme l'Office européen de lutte anti fraude (OLAF) est une bonne initiative qui verse dans le sens de l'amélioration des performances du Bureau de l'Inspecteur Général. Nous saluons les efforts déployés par M. AKODJENOU et son équipe pour mettre en œuvre ses recommandations. Dans le même ordre d'idées, nous attendons avec intérêt le rapport actualisé sur les bonnes pratiques et les conclusions récurrentes dont nous approuvons la structure telle qu'elle a été présentée dans l'exposé de Monsieur l'Inspecteur Général.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc appuie la stratégie claire et orientée vers le résultat présentée par Monsieur l'Inspecteur Général dans son exposé. Renforcer l'institution de l'Inspection Générale aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif, assurer la formation continue du personnel et l'amélioration de la coopération et la coordination entre les différents acteurs du HCR sont à même d'assurer l'efficacité du Bureau de l'Inspecteur Général. Il est, également, important de le doter des ressources humaines et financières adéquates pour s'acquitter des tâches qui lui incombent dans les meilleures conditions possibles.

Nous sommes convaincus qu'un bureau d'inspection renforcé, neutre et transparent permettra de :

- \* améliorer la responsabilité rédhibitoire de la gestion administrative et opérationnelle à tous les niveaux du Haut Commissariat,
- \* garantir une meilleure réputation en tant qu'entité impartiale et indépendante à même de fournir une perspective objective sur le fonctionnement des différents départements et leur performance,
- \* renforcer les mécanismes pour un suivi systématique et l'application des recommandations, et
- \* agir en tant qu'intermédiaire fiable pour faire des recommandations aux responsables du HCR.

Monsieur le Président,

La crédibilité du Bureau de l'Inspecteur Général et son rôle peut apporter une plus value au travail du HCR dans la mesure où son action est mieux perçue et que sa réponse correspond aux aspirations du personnel. Une synergie entre le bureau de l'Inspection Générale et les administrateurs fera en sorte de donner une meilleure image au travail du HCR auprès du public en général et les donateurs en particulier. C'est dans ce cadre qu'il est recommandé au bureau de l'Inspection Générale de veiller à ce que ses recommandations et ses perspectives soient diffusées auprès des différents intervenants dans l'action du HCR, Etats Membres, Direction de gestion et également les donateurs.

Aussi, est-il important que les rapports sur les investigations menées par le Bureau de l'Inspection Générale soient mis à la disposition des différents intervenants dans un délai raisonnable.

Monsieur le Président,

L'Inspecteur Général a effectué du 8 au 12 décembre dernier une visite de travail en Algérie passant par les camps de Tindouf et au Maroc. Ma Délégation souhaite qu'un rapport factuel et analytique de cette visite soit mis à la disposition des Etats Membres du Comité Exécutif.

Convaincue de la neutralité et de l'impartialité du Bureau de l'Inspecteur Général, Ma délégation est confiante que ce rapport apportera les éclairages nécessaires sur le fonctionnement des institutions du HCR dans la région et ainsi qu'une évaluation de son action.

Je vous remercie Monsieur le Président.